

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion
du vendredi 8 avril 2016 à 18 heures 30. Grande salle du conseil

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11
Convocation du 1^{er} avril 2016.

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de Jean Claude RICHARD, Maire ; MM : Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Jean-Paul BERTRAND, Cécile GIRAUD, Jacques MORIN, Michel GACHIGNARD, Céline GARNIER, Olivier BOUCHAND, Michel JACQUET, Philippe PRUNIER,

Excusés : Nathalie BROCHARD, Christian FRANÇOIS, Ignace FLEURET,
Dominique VRIGNAUD

Secrétaire : Jean-Paul BERTRAND

Ordre du jour

- 1- **FINANCES : BUDGET GENERAL, BUDGETS ANNEXES : ASSAINISSEMENT ET OPERATION TOURISTIQUE**
 - Approbation des comptes de gestion 2015
 - Vote des comptes administratifs 2015
 - Affectation des résultats 2015
 - Vote des budgets primitifs 2016
- 2- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES**
- 3- **CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE : REFINANCEMENT DES PRETS – SIGNATURE DU CONTRAT**
- 4- **AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – PECHERIE**
 - **DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT LOCAL**
- 5- **CONVENTION SYDEV**
 - Route de Maillé
 - Programme annuel de rénovation éclairage public
- 6- **DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

1- Finances : budget général, budgets annexes : assainissement et opération touristique

► Approbation des comptes de gestion 2015

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal :

- Approuve les comptes de gestion 2015 du trésorier municipal pour le budget général et les budgets annexes opération touristique et assainissement. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

► **Vote des comptes administratifs 2015 et affectation des résultats**

Le Maire expose au conseil municipal les conditions d'exécution du budget général 2015 et des budgets annexes opération touristique et assainissement.

Après avis de la commission des finances.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Gilles Bouteiller

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Madame Colette FRAIOLI, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les comptes administratifs 2015 tel que présentés ci-dessous

► **BUDGET GENERAL**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	673 719,25
Recettes de fonctionnement	749 419,50
Résultat de l'exercice	75 700,25
Résultat de clôture l'exercice 2014	223 840,07
Part affectée à l'investissement 2015	140 972,43
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015	158 567,89

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	218 858,11
Recettes d'investissement	597 891,09
Résultat de l'exercice	379 032,68
Résultat de clôture l'exercice 2014	-140 972,43
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2015	+238 060,25

Affectation définitive compte tenu de la volonté du conseil municipal	
R/001 solde d'exécution reporté	+ 238 060,25
R/002 résultat de fonctionnement reporté	+ 158 567,89

► **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	12 043,40
Recettes de fonctionnement	30 806,90
Résultat de l'exercice	18 763,50
Résultat de clôture l'exercice 2014	74 532,59
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015	93 296,09

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	33 678,28
Recettes d'investissement	11 347,00
Résultat de l'exercice	-22 331,28
Résultat de clôture l'exercice 2014	+87 932,23
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2015	65 600,95

Affectation définitive compte tenu de la volonté du conseil municipal	
R/001 solde d'exécution reporté	+ 65 600,95
R/002 résultat de fonctionnement reporté	+ 93 296,09

► **BUDGET ANNEXE OPÉRATION TOURISTIQUE**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	5 805,43
Recettes de fonctionnement	0
Résultat de l'exercice	-5 805,43
Résultat de clôture l'exercice 2014	-235967,42
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015	-241 772,85

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	33 488,16
Recettes d'investissement	0
Résultat de l'exercice	-33 488,16
Résultat de clôture l'exercice 2014	+130 090,50
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2015	+96 602,34

Affectation définitive compte tenu de la volonté du conseil municipal	
R/001 solde d'exécution reporté	+ 96 602,34
R/002 résultat de fonctionnement reporté	-241 772,85

► **Vote des budgets primitifs 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- VOTE les budgets primitifs 2016 comme suit :

► **Budget général de la commune :**

Section de fonctionnement dépenses et recettes : 879 135,89 euros

Section d'investissement dépenses et recettes : 557 003,24 euros

► **Opération touristique :**

Section de fonctionnement dépenses et recettes : 251 373,85 euros

Section d'investissement dépenses et recettes : 226 482,34 euros

► **Budget assainissement :**

Section de fonctionnement dépenses et recettes : 114 896,09 euros

Section d'investissement dépenses et recettes : 77 128,95 euros

2- Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes.
Après avis de la commission des finances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes
- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

	Taux 2015	Taux 2016	Bases 2016	produit
Taxe habitation	18,45	18,45	670 000	123 615
Taxe foncière bâti	17,89	17,89	633 600	113 351
Taxe foncière non bâti	65,32	65,32	67 600	44 156
Total				281 122

3- Contrat de prestation de service : refinancement des prêts – signature du contrat

Monsieur le Maire expose aux élus que dans un contexte budgétaire restrictif, il est nécessaire de faire le point sur l'endettement de la commune. Pour ces négociations, il est fait appel aux conseils d'un praticien expérimenté afin de faciliter la mise en place des refinancements.

Il donne lecture du contrat.

- le contrat est conclu pour une durée de 9 mois il prendra effet dès la signature de la convention et se terminera lorsque la mise en place des financements réaménagés sera réalisée.
- Le montant de la prestation s'élève à 1900 euros HT, et son versement sera ventilé de la façon suivante : 485 euros HT à la signature de la convention, 600 euros HT au 30 septembre 2016 si aboutissement à une économie effective pour la commune, 815 euros HT à la réception de la tâche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations de service à caractère de conseils pour le financement des projets de la commune.
- À verser au prestataire, les sommes dues selon l'échéancier fixé dans le contrat.
- À signer tous les documents autres, relatifs à ce dossier.

4- Aménagement du centre Bourg – Pêcheurie

Monsieur le Maire expose aux élus que la loi de finances 2016 (article 159) crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes et de EPCI à fiscalité propre et que dans le cadre des travaux du centre bourg, cette dotation peut être allouée.

Il propose aux élus de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux d'aménagement du centre bourg et de la pêcheurie.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût des travaux HT 359 600€ HT

DETR	38 683,75
CER	52 500,00
Dotation parlementaire	10 000,00
Fonds de soutien à l'investissement local	107 880,00
Autofinancement communal	150 536,25

L'échéancier de réalisation des travaux serait :

- Début des travaux : dernier trimestre 2016
- Fin des travaux : 1^{er} trimestre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'arrêter le projet d'aménagement du centre bourg et de la pêcheurie
- D'adopter le plan de financement tel que présenté
- De solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local

5- Convention Sydev

► Route de Maillé

Monsieur le Maire expose aux élus que la commune a demandé la réalisation d'une opération d'éclairage, que le Sydev a accepté d'engager la réalisation de ces travaux et d'assurer le financement dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical, que l'établissement d'une convention est nécessaire. Le montant des travaux est fixé à 570,00€ HT, le taux de participation communale est de 70% soit un montant de participation de 399,00€.

Après en avoir délibéré, les élus autorisent la signature de la convention avec le Sydev

► Définition de l'enveloppe annuelle attribuée aux travaux de rénovation programmée du parc d'éclairage public et consécutifs aux visites programmées

Monsieur le Maire expose aux élus que dans le cadre de l'exercice de sa compétence éclairage, le Sydev souhaite réduire les délais de gestion des dossiers de rénovation. Le Sydev propose, outre la réduction des délais d'étude et la constitution d'un stock de matériel que la collectivité définisse une enveloppe budgétaire annuelle qui serait attribuée aux travaux de rénovation du parc. Cette enveloppe doit permettre de commander les travaux de rénovation. Suite à une évaluation des besoins établie sur la base de l'année précédente et sur la base de la rénovation à programmer, le montant de l'enveloppe budgétaire est fixé à 6 950,00 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les élus décident :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention unique de rénovation de l'éclairage public

6- Délibérations et questions diverses

- Bulletins communaux : signature de devis avec l'imprimerie IJCOM (Fontenay-le-Comte)
- Salle des fêtes : à revoir le règlement intérieur et tarification